

AMÉLIORER ET ADAPTER VOTRE LOGEMENT POUR MIEUX VIVRE!

Jusqu'en 2025, le Département du Calvados, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), porte un programme permettant aux propriétaires de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement gratuit pour :





Adapter le logement à une perte d'autonomie

Pour quels travaux?

Économie d'énergie

Isolation, chauffage, ventilation, menuiseries, ...

Adaptation du logement au handicap et au vieillissement

Réaménagement de la salle de bain, installation d'un monte-escalier, équipements permettant les déplacements sécurisés, ...

Pour aui?

- Les propriétaires occupants sous conditions de ressources (75% des Calvadosiens ont un niveau de revenu éligible à cette aide).
- Les propriétaires bailleurs à condition de conventionner sur les loyers avec l'ANAH

Spécifiquement pour les travaux d'adaptation :

- Les locataires avec l'accord du propriétaire
- Les propriétaires ou locataires ayant au minimum 60 ans et justifiant d'une perte d'autonomie
- Les propriétaires ou locataires justifiant d'un handicap (sans condition d'âge).

QUELLES CONDITIONS?

- · Logement privé situé dans le Calvados
- Logement de + de 15 ans (uniquement pour les travaux d'amélioration énergétique)
- Travaux réalisés par des professionnels du bâtiment
- Travaux non commencés avant le dépôt de la demande d'aides

Dans le Calvados, certaines intercommunalités ont déjà mis en place ce type de dispositif. Sur ces territoires, le Département apporte uniquement une aide financière complémentaire.

Un accompagnement à chaque étape de votre projet

Le Département du Calvados a missionné le groupement - SOLIHA/CDHAT/ Biomasse Normandie - pour accompagner gratuitement les bénéficiaires du dispositif à chaque étape de leur projet :





Renseignez-vous dès maintenant



09.82.81.63.80



Contact direct avec des conseillers dans le Calvados



du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h de 9h à 12h et de 14h à 17h

Possibilité de rencontrer un conseiller près de chez vous calvados.fr

Organismes missionnés par le Département







